



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

NEWSLETTER CFA – MARS 2022

Bonjour à toutes et à tous !

Bienvenue dans la newsletter de mars 2022 du CFA des Métiers du Football. Lors de ce mois de mars, le CFA des Métiers du Football et les Ligues régionales vont débuter leurs actions de communication autour de l'apprentissage. N'hésitez pas à nous rejoindre lors des webinaires et des réunions d'informations et à en parler autour de vous !

Cette newsletter vous présentera également aussi des informations importantes concernant l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis ainsi que sur l'opération FFF – COSMOS.

Retrouvez enfin l'interview du club de l'AS Retiers qui nous fait part de son expérience d'employeur d'apprenti.

Toute l'équipe du CFA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sportivement,
L'équipe du CFA des Métiers du Football
cfa.iff@fff.fr – 01.44.31.77.00
 IFF - Institut de Formation du Football

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

Sommaire

Le post du mois	3
Les webinaires du CFA des Métiers du Football.....	4
Quel avenir pour l'aide exceptionnelle à destination des employeurs d'apprentis ?.....	5
La FFF prend en charge l'adhésion de 3000 clubs amateurs employeurs au COSMOS.....	5
L'interview du mois	7

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

Le post du mois



Ministère du Travail

326 825 abonnés

2 sem. •

• • •

718 000 ! C'est le nombre de contrats d'**#apprentissage** signés dans les secteurs privé et public. Véritable tremplin vers l'emploi, l'**#apprentissage** permet aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle tout en préparant un diplôme .

👉 Plus d'infos : <http://swll.to/sns1rR>



933

25 commentaires

⇒ L'année 2021 a marqué un record en termes de nombre de contrats d'apprentissage en France ! C'est aussi vrai pour le football avec plus de 900 apprentis BMF ou BEF sur cette saison 2021/22.



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

Les webinaires du CFA des Métiers du Football

Le CFA des Métiers du Football tiendra un webinaire le jeudi 24 mars 2022 à partir de 18h afin de présenter le dispositif de l'apprentissage aux clubs et aux potentiels candidats pour la saison 2022/23 concernant les diplômes du BMF et du BEF.

Ce webinaire sera accessible directement en ligne et s'intégrera aux webinaires organisés par la Ligue de Football Amateur depuis le début de la saison. L'ensemble des clubs recevra prochainement un mail d'information et d'inscription concernant cet événement.

Vous pouvez aussi rejoindre directement notre webinaire au lien suivant : <https://urlz.fr/hxz0>. Parlez-en autour de vous !

Ce webinaire présentera le contexte de l'apprentissage, le contenu de la formation, les démarches administratives, les aides ainsi que les interlocuteurs auxquels vous référez.

En parallèle de ce webinaire, des réunions d'information seront organisées dans les Ligues régionales avec la participation du CFA des Métiers du Football. Ces réunions permettront une nouvelle fois d'informer les clubs et jeunes candidats à l'apprentissage sur les modalités concrètes de la formation au sein du territoire pour la saison prochaine : planning, démarches administratives, lieux de formation, aides, ...

Enfin, début avril, le CFA proposera à l'ensemble des clubs employeurs et des apprentis de la saison 2021/22 un webinaire sur l'après-contrat abordant les différentes possibilités pour la saison prochaine : poursuite d'études, nouveau contrat d'apprentissage, embauche dans les clubs, ... Ce webinaire regroupera différents acteurs du sport et de l'emploi. Ainsi, les clubs employeurs pourront découvrir les aides disponibles pour embaucher un apprenti en CDD ou CDI.



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

Quel avenir pour l'aide exceptionnelle à destination des employeurs d'apprentis ?

Pour rappel, une aide de 8000€ est versée à chaque employeur d'apprenti majeur pour tout contrat signé jusqu'au 30 juin 2022. A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur le maintien de cette aide ou non après cette date.

Par conséquent, le CFA souhaite informer les clubs que tout contrat d'apprentissage signé avant le 30 juin 2022 et débutant dans un délai raisonnable après cette signature permettra le versement de l'aide exceptionnelle de 8000€ aux employeurs sur toute la durée du contrat. En revanche, **dans l'état actuel des choses**, les contrats signés après le 30 juin 2022 ne seront pas éligibles à l'aide exceptionnelle. Les contrats d'apprentissage BMF resteraient tout de même, après cette date, éligibles à l'aide unique à l'apprentissage à hauteur de 4125€ par contrat. Nous vous tiendrons informés des prochaines évolutions concernant cette aide.

La FFF prend en charge l'adhésion de 3000 clubs amateurs employeurs au COSMOS

La FFF et le Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS), organisation patronale de la branche Sport, ont récemment signé un accord de partenariat. Cet accord a notamment pour objectif de permettre à 3000 clubs de football d'adhérer au COSMOS sur l'année 2022 avec une prise en charge totale des frais d'adhésion par la FFF.

L'adhésion au COSMOS permet aux clubs d'être accompagnés au quotidien pour bénéficier d'informations juridiques, sociales et financières sur les emplois dans les organisations sportives. Le COSMOS met également à disposition des adhérents des documents utiles (modèles de contrats, fiches pratiques, ...) ainsi qu'un accès à des formations pour se perfectionner dans la gestion d'une organisation sportive.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

Nos clubs employeurs d'apprentis peuvent adhérer au dispositif en cliquant sur le lien suivant : <https://media.fff.fr/uploads/documents/adhesion-cosmos-fff.pdf>. Les frais d'adhésion seront directement facturés à la FFF.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15 - Tél. +33 (0)1 44 31 75 12 - Mail : institut-de-formation@fff.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

L'interview du mois

- Nom du club : **AS Retiers Coesmes**
- Ligue : **Ligue de Bretagne de Football**
- Nombre de licenciés : **391**
- Apprentissage : **un apprenti BMF prolongé en CDD**



- **Comment aviez-vous connu le dispositif de l'apprentissage ?**

Nous avons pris connaissance de la possibilité de former un apprenti grâce aux actions de communication réalisées par le district d'Ille et Vilaine et de la Ligue de Bretagne sur leur site internet.

- **Pourquoi aviez-vous recruté un apprenti ?**

La demande a été initiée par notre apprenti, avec l'accord de ses parents car il n'était pas encore majeur. Il a sollicité le club en exprimant son intérêt pour réaliser son BMF en apprentissage.

Il était déjà très impliqué en tant qu'animateur au sein du club, motivé et avec l'envie d'en faire son métier. Nous avons souhaité lui donner la possibilité de réaliser sa formation.

- **Qu'a-t-il apporté au club ?**

Notre apprenti est un ancien joueur du club et connaît très bien les structures en place. Il a continué à apporter son enthousiasme et sa passion malgré son jeune âge. Sa présence a permis au club de poursuivre sa structuration et d'étoffer ses moyens humains.

- **Quelles missions lui aviez-vous confiées ?**

Notre apprenti avait des missions techniques et administratives au sein du club. Il avait en charge l'encadrement des jeunes de la préformation à l'école de foot,



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

sous la responsabilité de son tuteur qui était un éducateur du club. Il a aussi secondé ce dernier dans la mise en place des entraînements des catégories U14 à U17 et de la section féminine. De plus, il était responsable et référent du groupe U12-U13 de quatre équipes.

Le club lui a enfin confié le développement du Programme Educatif Fédéral (PEF) et la candidature à l'obtention du label espoir.

- **Quels sont les dispositifs d'aides à l'emploi que vous aviez éventuellement sollicités ?**

Le club a bénéficié de l'aide unique à l'emploi en contrat d'apprentissage versée mensuellement d'un montant de 5 000 euros ainsi que du remboursement de la formation du maître d'apprentissage qui devait l'accompagner. Cela a permis au club la création de son emploi dans une démarche structurée.

- **Avez-vous bénéficié du dispositif FAFA Emploi ?**

Non, nous n'avons pas fait la demande mais nous avions déjà bénéficié du dispositif pour le recrutement d'un autre éducateur du club.

- **Pourquoi incitez-vous un autre club à recruter un apprenti ?**

L'apprentissage est bénéfique pour le jeune apprenti en lui permettant d'alterner formation et immersion au sein d'un club. L'intérêt pour l'apprenti est de se projeter rapidement et de mettre en application les éléments acquis lors de sa formation.

Pour le club, c'est une ressource humaine importante sur le plan éducatif et associatif qui a un coût limité. Ce qui est un critère majeur pour les petites structures. Pour finir, il s'agit d'un investissement pour l'avenir du club.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL